

Engagement du programme Pré-K pour Tous auprès des familles

Votre enfant et votre famille méritent d'avoir un **accès gratuit** à un programme de Pré-K pour Tous, en journées complètes et d'excellente qualité. Les programmes Pré-K pour Tous s'engagent à vous impliquer en tant que **partenaires** pour soutenir l'apprentissage de votre enfant. Tous les programmes Pré-K pour Tous sont soumis à des exigences scolaires et à des règles rigoureuses de haute qualité qu'impose le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE). Vous pouvez compter sur le programme Pré-K pour Tous pour aider votre famille en...

offrant à votre enfant un programme de pré-K gratuit, en journées complètes, avec un accueil d'excellente qualité

- Vous avez le droit d'inscrire votre enfant dans un programme Pré-K pour Tous si vous habitez dans la Ville de New York et s'il(elle) est né(e) en 2012.
- Votre enfant recevra une instruction gratuite en journée complète d'une durée de 6 heures et 20 minutes (ou d'une période équivalente par semaine).
- Votre famille n'aura pas à payer de frais pour pré-inscrire ou inscrire un enfant ou pour participer aux services du Pré-K pour Tous.
- Elle n'aura pas non plus à participer dans tout autre programme proposé par le prestataire des services du programme de pré-k. *Par exemple, le prestataire ne peut exiger que vous inscriviez votre enfant pour ses services d'accueil sur des plages horaires plus larges ou d'activités après les heures d'école.*
- Les progrès de votre enfant vers les étapes-clés de son développement (comportements ou capacités généralement manifestés par les enfants à certains âges) ne sont pas utilisés en tant que critères d'admission en pré-K. *Par exemple, un programme ne peut refuser l'admission à votre enfant s'il(elle) n'est pas encore capable d'utiliser les toilettes de manière autonome, ou si votre enfant ne peut pas encore s'habiller tout(e) seul(e).*¹

aménageant un cadre d'apprentissage sécurisé et sain pour votre enfant

- Les services du programme de pré-K de votre enfant seront assurés dans des locaux sécurisés et propres.
- Votre enfant sera tout le temps bien encadré(e) par des membres du personnel ayant reçu l'habilitation suite aux enquêtes vérifiant qu'ils satisfont bien aux exigences de sécurité et de conditions médicales requises.
- On servira à votre enfant des repas nourrissants.
- Tous les aménagements/dispositifs d'assistance répondant aux besoins de santé de votre enfant seront entrepris pour lui permettre de participer au Pré-K pour Tous.

établissant un environnement d'apprentissages pour aider au développement de votre enfant

- Votre enfant recevra une instruction en journée complète qui sera centrée sur l'acquisition des connaissances et compétences fondamentales à partir des normes standards des Fondements du socle commun d'apprentissage établis par l'État de New York pour le pré-Kindergarten.

¹ Les programmes doivent donner la même opportunité d'éducation à toute personne, quels que soient sa race, couleur de peau, religion, son âge, ses croyances, son origine ethnique ou nationale, statut d'étranger ou de citoyen, ses handicaps, son orientation sexuelle, sexe ou poids, ces caractéristiques individuelles étant avérées ou perçues. Certains programmes Pré-K pour Tous proposés dans les Centres pour la Petite Enfance de la Ville de New York (NYCEEC) sont financés via le programme *Head Start* ou l'Administration pour les Services à l'Enfance de la Ville de New York (NYC Administration for Children's Services). Ces programmes ont des conditions de revenus et d'autres critères que les familles doivent satisfaire pour pouvoir inscrire leurs enfants. Ces programmes sont indiqués dans l'Annuaire 2016 des Pré-Kindergarten.

- Ces normes définissent cinq pôles-clés de développement : Attitude face aux apprentissages, santé et développement physique, épanouissement affectif et social, maîtrise de la communication et du langage et connaissance du monde.
- Les instituteurs de votre enfant et les administrateurs du programme auront les qualifications requises par leurs fonctions.
- Les instituteurs et leurs assistants soutiendront votre enfant et l'encourageront à apprendre et à essayer de nouvelles choses, entreprendre des activités d'exploration avec ses camarades, s'adapter à des routines, résoudre des problèmes et enrichir son vocabulaire tout au long de la journée.
- Votre enfant aura des opportunités pour participer à des activités physiques et d'apprentissage au sein d'un groupe entier, dans un petit groupe et de manière indépendante à l'aide d'une variété de supports pédagogiques.

Notre approche du partenariat avec les familles

Grâce à un partenariat basé sur l'initiative entre les parents et la communauté éducative, chaque enfant peut réaliser son potentiel maximum.²

Pour promouvoir ce partenariat, les programmes Pré-K pour Tous vont :

- proposer un cadre chaleureux et accueillant qui respecte la langue et la culture de votre famille.
- planifier pour la transition de votre enfant vers le pré-K et au delà du Pré-K.
- communiquer régulièrement avec vous afin de vous informer sur les progrès d'apprentissage de votre enfant et sur les règles et activités du programme.
- vous assister dans la prise des décisions concernant l'expérience instructive de votre enfant.
- proposer des activités et organiser des opportunités pour élargir l'apprentissage de votre enfant en dehors de la salle de classe.

On conseille aux familles de :

- veiller à ce que leur enfant aille régulièrement au Pré-K et informer son établissement chaque fois que l'enfant sera absent(e).
- suivre scrupuleusement les procédures importantes, notamment prévoir qu'une personne adulte amène l'enfant et vienne le ou la chercher chaque jour et à l'heure et respecter les mesures de sécurité énoncées par son programme.
- fournir les documents requis pour l'inscription et les renseignements importants qui aideront les instituteurs et les administrateurs du programme à mieux comprendre les besoins de l'enfant.
- entretenir une communication continue avec le personnel du programme afin de soutenir l'apprentissage et l'épanouissement de l'enfant et ce en allant aux réunions organisées au profit des parents par le programme de leur enfant.
- participer aux activités pratiques prévues à la maison ainsi qu'aux autres opportunités dont l'objectif est d'élargir l'expérience de l'enfant en dehors de la salle de classe.
- discuter de tout changement noté dans le comportement ou les besoins de l'enfant en matière d'apprentissage avec son instituteur.

²Weiss, Heather, Margaret Caspe, et M. Elena Lopez. « Implication des familles dans l'éducation des jeunes enfants » L'implication des familles peut changer les choses. Projet de Harvard de recherche sur la famille, 2006.

Si vous pensez que votre enfant a un handicap ou du retard dans son développement qui affecte ses capacités à apprendre, vous devez d'abord en parler aux responsables de son programme pour savoir s'il existe des dispositifs d'appui au développement et progrès scolaires des enfants dans le cadre de l'enseignement général. Si des stratégies ont été mises en place et vous pensez que votre enfant aurait besoin de services d'éducation spécialisée, les responsables de votre programme pourront vous aider à déposer une demande initiale (initial referral) pour une évaluation par le Comité pour l'Éducation Spécialisée en Pré-school (Committee on Preschool Special Education ou CPSE) lui permettant de recevoir des services gratuits d'éducation spécialisée.

On conseille aux familles de suivre les directives ci-dessous concernant les services auxquels il faut adresser leurs questions ou communiquer leurs inquiétudes :

On conseille aux familles de parler d'abord avec les instituteurs de leurs enfants, les membres du personnel d'appui ou les administrateurs du programme et de leur adresser leurs questions ou leurs préoccupations.

Si les membres du personnel du programme ne sont pas en mesure de répondre aux questions ou d'apaiser des inquiétudes soulevées par les familles, celles-ci doivent s'adresser à la Division de la Petite Enfance (Division of Early Childhood Education) du Département de l'Éducation de NYC au (212) 374-0351 ou à EarlyChildhood@schools.nyc.gov.